



République Tunisienne



Pays: Tunisie

Document de Projet

«Appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie»

Résultat global attendu : L'adhésion des citoyen(ne)s, en particulier des jeunes, à la transition démocratique est renforcée par des processus transparents de représentation politique et de dialogue inclusif, respectueux de l'égalité de genre (Effet 'Bridging Programme'2).

Résultats spécifiques :

1. Soutien à l'Assemblée Nationale Constituante dans la mise en œuvre d'un processus constitutionnel participatif ;
2. Renforcement des capacités de l'Assemblée Constituante à remplir ses fonctions législative, de contrôle et de représentation ;
3. Mise en place de mécanismes de dialogue constitutionnel et social et de renforcement de la confiance, durant la période de transition et au-delà, au niveau local et national.

Partenaire national : Assemblée Nationale Constituante

Agence de mise en œuvre : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Description sommaire

Le projet contribue à la stratégie du PNUD d'appui à la transition en Tunisie (2011-2013), en aidant les parties prenantes à renforcer leurs capacités et à bénéficier des leçons l'expérience étrangère pour trouver des solutions adaptées aux défis de la transition en Tunisie. L'objectif est d'appuyer la mise en place d'institutions démocratiques pérennes, fondées sur la transparence et la redevabilité, à travers une assistance technique et logistique à l'Assemblée constituante. Le projet entend également renforcer les capacités de la société civile à contribuer aux réformes durant la période de transition. Il se propose aussi d'encourager un processus inclusif de dialogue et de construction du consensus. De manière spécifique, il vise à favoriser un processus constitutionnel serein, efficace et efficient, permettant de produire un texte légitime, fondateur d'un nouveau pacte social.

Période du projet	:	2012 - 2015
Key Result Area	:	Governance
Atlas Award ID	:	00064278
Start date	:	01/04/2012
End Date	:	31/03/2015
PAC Meeting Date	:	29/03/2012

Total ressources requises:	\$ 18 331 190
Contributions mobilisées:	\$ 12 331 190
Japon:	\$ 7 600 000
Belgique:	\$ 3 854 665
Norvège:	\$ 200 625
Danemark:	\$ 175 901
Ressources propres:	\$ 500 000
Ressources à mobiliser:	\$ 6 000 000

06

Signatures

Approuvé par (Assemblée Nationale Constituante) :

S.E. M. Mustapha Ben Jaâfar, Président



Approuvé par (Gouvernement):

S.E. M. Rafik Abdessalem, Ministre des Affaires Etrangères



Approuvé par (Programme des Nations unies pour le développement):

13 avril 2012

Dr. Mohammed Belhocine, Représentant Résident en Tunisie



SOMMAIRE

I. Analyse du contexte du projet.....	4
a. Le contexte politique :.....	4
b. Le contexte constitutionnel :.....	5
c. Le contexte institutionnel :.....	6
II. Stratégie et objectifs.....	7
a. Principes généraux :.....	7
b. Objectifs stratégiques :.....	8
c. Appui du PNUD au processus de transition démocratique.....	8
III. Composantes du projet.....	9
1. Le soutien à l'Assemblée dans le processus d'élaboration de la Constitution :.....	9
1.1. Le renforcement des capacités de l'Assemblée à rédiger des textes constitutionnels et législatifs :.....	9
1.2. Sensibilisation des citoyens au processus constitutionnel et leur rôle dans ce cadre :.....	9
1.3. Promotion du dialogue constitutionnel, au niveau local, régional et national:.....	10
1.4. Dissémination des connaissances sur les questions constitutionnelles et institutionnelles :.....	10
2. Le renforcement des capacités de l'Assemblée à remplir ses fonctions législative, de contrôle et de représentation :.....	10
2.1. Soutien aux membres de l'Assemblée pour remplir leurs fonctions de législation, de contrôle et de représentation :.....	10
2.2. Renforcement de la capacité de l'Assemblée à contrôler le gouvernement :.....	10
2.3. Renforcer la capacité de l'Assemblée à dialoguer avec les citoyens :.....	10
2.4. Améliorer les capacités de l'Assemblée à intégrer l'égalité de genre dans son travail :.....	11
2.5. Appuyer la mise en place d'un secrétariat efficace et efficient au service de l'Assemblée :.....	11
3. La mise en place d'une Plate-forme d'appui au dialogue:.....	11
3.1. Etat des besoins :.....	11
3.2. Approche envisagée :.....	11
☑ Appui au partage d'expériences en matière de dialogue :.....	12
☑ Mise en place d'un Mécanisme d'appui rapide au dialogue national :.....	13
IV. Modalités de gestion et contexte légal.....	14
1. Durée et financement du projet :.....	14
2. Structure de gestion du projet :.....	14
a. Le Comité de pilotage:.....	14
b. Mise en œuvre du projet.....	15
c. Suivi et évaluation.....	15
d. Contexte légal.....	15
V. Coordination.....	15
VI. Cadre de Résultats et de Ressources :voir fichier Excel.....	15

I. ANALYSE DU CONTEXTE DU PROJET

a. Le contexte politique :

La conjonction d'un système de gouvernance autoritaire, de frustrations sociales profondes et d'une large aspiration à la liberté, a conduit au bouleversement sociopolitique que connaît la Tunisie depuis décembre 2010. La révolution qui s'en est suivie a ouvert la voie à une **transformation radicale du mode de gouvernance** et à l'ancrage du pays dans la modernité politique. Le parlement ayant voté les pleins pouvoirs au Président *ad interim* et la Constitution abrogée, de facto, un exécutif provisoire a été mis en place jusqu'à l'élection d'une Assemblée Constituante, chargée de rédiger une nouvelle loi fondamentale.

Cette transition a, d'ores et déjà, permis d'initier plusieurs réformes importantes, dont on peut citer :

- La dissolution de l'ancien parti au pouvoir et la libéralisation du régime juridique des partis et de la société civile, l'amnistie des détenus d'opinion et la ratification de certains instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'Homme ;
- La définition du cadre institutionnel de la transition, à travers l'adoption de décrets-lois sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics, la création d'institutions indépendantes pour gérer la transition, le code électoral, la parité des candidatures, la mise en place d'une administration électorale indépendante, l'élection de l'Assemblée Constituante, etc. ;
- L'engagement d'un processus de restructuration de la police nationale et des services de sécurité, au regard des exigences du maintien de l'ordre dans un système démocratique.

La chute de l'ancien régime a prouvé qu'une **participation inclusive de la population au processus décisionnel à travers des institutions démocratiques efficaces constitue une condition essentielle du développement durable** de la Tunisie. Les événements qui se sont succédés, y compris au-delà même de la Tunisie, soulignent le besoin impérieux de participation, de transparence et d'inclusion. Il est dès lors crucial de conforter la représentativité de l'Assemblée Constituante, mais aussi de reconstruire la confiance dans la capacité des institutions publiques à améliorer la vie des citoyens.

La situation postrévolutionnaire se caractérise, à l'instar d'autres processus similaires, par de multiples incertitudes. Le paysage politique est en pleine mutation et une nouvelle configuration se dessine, grâce à l'explosion des initiatives politiques et citoyennes. Grâce aux réseaux sociaux, les jeunes ont pu tisser des réseaux citoyens qui ont joué un rôle décisif pendant la révolution. Cet engagement fort de la société civile témoigne d'un niveau élevé de mobilisation et d'une réelle demande démocratique, notamment au sein des élites instruites et des classes moyennes. Les femmes tunisiennes, dont le statut est considéré comme le plus progressiste dans le monde arabe, se sont également fortement mobilisées, afin d'exiger une meilleure implication dans le processus décisionnel.

De nombreux partis, reflétant un large éventail idéologique et social, se sont aussi créés. Toutefois et à quelques exceptions près, le trait commun à ces nouvelles formations tient à leur faiblesse structurelle et, parfois, à leur faible implantation à l'échelle nationale. Ceci constitue une conséquence directe des décennies de répression, qui expliquent, en grande partie, les difficultés qu'éprouvent les acteurs politiques et de la société civile à se connecter avec les citoyens et à élargir leur base sociale, au-delà des élites urbaines.

En Mars 2011, le gouvernement intérimaire a présenté une «feuille de route» devant conduire à un retour à l'ordre constitutionnel, à travers l'élection d'une Assemblée constituante et l'établissement d'institutions démocratiques durables. Une Haute instance chargée de la réalisation des objectifs de la Révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique a été mise en place, regroupant des acteurs politiques et des figures clés de la société civile tunisienne. Celle-ci a facilité le débat et le consensus national durant la phase délicate de la transition. Elle a permis, en outre, de

jeter les jalons d'un régime démocratique, à travers l'élaboration des textes juridiques nécessaires pour l'organisation d'élections libres et transparentes.

L'élection de l'Assemblée constituante a eu lieu dans des conditions saluées par les acteurs et la communauté internationale, en dépit d'un environnement de polarisation politique, de récession économique et de montée des revendications, accentuée par l'ampleur des attentes populaires pour la réduction du chômage et l'amélioration des conditions de vie. Cependant, l'opinion publique demeure généralement confiante quant à la capacité des acteurs à répondre aux attentes sociales et à faire aboutir le processus constitutionnel.

b. Le contexte constitutionnel :

La Tunisie était, jusqu'à janvier 2011, régie par la Constitution du 1^{er} juin 1959¹, suspendue depuis lors. Après la Révolution, les acteurs nationaux se sont assigné l'objectif de doter le pays d'un nouveau cadre institutionnel capable de garantir le pluralisme et d'assurer la stabilité politique. A cet effet, ils ont fait le choix d'élaborer une nouvelle constitution, à travers l'élection d'une Assemblée constituante. Celle-ci devra faire face à des défis multiples, au regard de son mandat complexe (constitutionnel, législatif, de représentation et de contrôle) et de son rôle politique capital. *"Elle sera, ainsi, une étape charnière pour aborder la 2^{ème} République"², sera "l'unique législateur dans le pays jusqu'à la promulgation de la nouvelle Constitution"³ et "aura toutes les prérogatives pour l'élaboration de la constitution et l'institution d'une deuxième période transitoire durant laquelle le peuple recouvrera sa souveraineté totale"⁴.*

Le processus d'élaboration de la Constitution est d'autant plus crucial qu'il constituera, au-delà de l'exercice (technique) de rédaction et d'adoption de la charte fondamentale de l'Etat, mais aussi une **opportunité de dialogue national autour des valeurs essentielles de la société tunisienne, permettant de jeter les bases d'un nouveau contrat social**. L'Assemblée constituante aura, dans cette perspective, la responsabilité d'associer l'ensemble des forces vives au processus constitutionnel, de manière à ce que ses travaux incluent l'ensemble des catégories sociales, notamment les jeunes et les femmes, qui ont joué un rôle moteur de la révolution et dont la voix et les intérêts devront être pris en compte.

A ce titre, plusieurs éléments constituent des facteurs clés pour la réussite du processus constitutionnel, dont:

- La légitimité de l'Assemblée, au regard de son élection libre et transparente et dans la perception par la population de son action au quotidien ;
- Le fonctionnement démocratique et pluraliste de l'Assemblée, inscrit au sein de son règlement et dans ses structures internes ;
- Le degré de compréhension par la population de la complexité du mandat de l'Assemblée et de l'ampleur de sa tâche ;
- Le niveau d'ouverture au public, d'inclusion de toutes les catégories sociales, de participation des jeunes et des femmes et de transparence des travaux de l'Assemblée ;
- La volonté des acteurs politiques de parvenir à un consensus national sur les réformes et les enjeux de la transition ;
- La bonne organisation des travaux de l'Assemblée et son interaction optimale avec le gouvernement provisoire.

En termes de délais, une durée d'un an est envisagée pour conclure le processus constitutionnel. Cela permettrait une transition rapide vers des institutions durables, qui pourront se concentrer sur le règlement des problèmes économiques et sociaux. Toutefois, diverses expériences

¹ La Constitution de 1959 a été élaborée par une Assemblée Constituante de 98 membres élue le 25 mars 1956, cinq jours après la proclamation de l'indépendance.

² M. Ben Achour, Président de l'ancienne Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, la Réforme Politique et la Transition Démocratique, Tunisie Soir, 1^{er} avril 2011.

³ M. Mohamed Salah Ben Aïssa, Président de la sous-commission juridictionnelle de l'ancienne Haute instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, Tunisie Soir, 1^{er} avril 2011.

⁴ M. Ben Achour, Tunisie Soir, 1^{er} avril 2011.

internationales récentes indiquent qu'en raison de sa complexité, un tel processus pourrait conduire à envisager un processus plus long. Dans ce cadre, une volonté d'aller trop vite pourrait affecter la participation au processus et, partant, le texte constitutionnel qui en serait issu.

c. Le contexte institutionnel :

Jusqu'à la réforme constitutionnelle du 1^{er} juin 2002, le parlement tunisien était monocaméral. Avec la création d'une seconde chambre, il est devenu bicaméral, avec une Chambre des députés⁵, comptant 216 membres, et une Chambre des conseillers, de 126 membres. Dans la pratique, ces institutions jouissaient d'une marge de manœuvre très limitée face à l'hégémonie de l'Exécutif, à l'ombre d'un multipartisme de façade, les rares députés de l'opposition étant étroitement contrôlés par le régime, qui décidait, *in fine*, des partis autorisés à participer aux élections, voire de leur niveau de représentation au sein du parlement.

L'Assemblée nationale constituante regroupe 217 membres élus à l'issue d'un scrutin salué comme libre et transparent par l'ensemble des acteurs. Toutefois, les élections ne sont pas une fin, mais plutôt une étape préliminaire dans la transition vers une gouvernance démocratique. En ce sens, répondre aux aspirations populaires et minimiser les risques de désillusion à l'égard du processus nécessiteront un investissement à long terme pour la consolidation des institutions démocratiques, telles que l'Assemblée constituante et, ultérieurement, le pouvoir législatif.

Dans ce cadre, l'Assemblée constituante assume, d'une part, la responsabilité de conduire le processus d'élaboration de la Constitution et, d'autre part, celle d'agir comme parlement provisoire. Cela inclut les fonctions de législation, de représentation et de contrôle de l'Exécutif (y compris du budget de l'Etat). De plus, en l'absence de Constitution provisoire durant la phase de transition, l'Assemblée aura à établir ses propres règles de fonctionnement (y inclus celles relatives à l'adoption de la Constitution elle-même), tout en définissant les procédures de désignation du Président de la République par intérim, de désignation et de supervision du gouvernement, etc.

Au sortir d'une longue période autoritaire, où l'activité partisane et de la société civile était strictement contrôlée, la classe politique et administrative, tout comme la société civile, ressentent le besoin de bénéficier d'appuis et d'échanges de connaissances pour assurer la mise en place et le fonctionnement des institutions démocratiques. De même, en raison du renouvellement de la scène politique, la grande majorité des membres de l'Assemblée constituante n'a jamais assumé de mandat électif. La plupart des partis et des groupes parlementaires sont nouveaux et n'ont pas nécessairement l'expérience du fonctionnement d'une Assemblée pluraliste.

Il est d'ailleurs remarquable de constater que si l'institution parlementaire disposait, en apparence, d'importantes capacités administratives et logistiques, l'absence de véritable multipartisme s'est traduite par un important déficit de connaissance des procédures et de la culture du pluralisme, tant au sein du secrétariat que parmi la classe politique, dans son ensemble. Certes, les compétences existent, mais une mise à niveau semble nécessaire, dans la mesure où le fonctionnement pluraliste est au cœur même de l'activité parlementaire et en constitue la raison d'être. Le corollaire de cette adaptation est le renforcement de l'institution parlementaire en tant que contre-pouvoir, disposant du mandat de contrôler l'action de l'Exécutif, au nom des citoyens. Il importe donc que l'Assemblée soit pourvue des outils, du secrétariat, des procédures et des connaissances lui permettant de jouer pleinement son rôle.

Pour répondre à ce défi, la mise en place d'un secrétariat parlementaire neutre et professionnel est essentielle, tout comme le renforcement des capacités des organes de l'Assemblée à travailler efficacement et de manière transparente, notamment les commissions, car ils constituent la base du travail de l'Assemblée.

⁵ Appelée « Assemblée nationale », entre juin 1959 et juin 1981.

II. STRATEGIE ET OBJECTIFS

a. Principes généraux :

Les périodes de transition sont des moments décisifs dans la vie des nations, en ce qu'elles marquent le passage d'un mode de gouvernance à un autre. A ce titre, elles représentent l'opportunité d'introduire des réformes structurelles et de refonder le contrat social sur un socle de valeurs partagées. La réforme constitutionnelle constitue la dimension centrale d'une telle mutation, dont l'importance est critique pour la réussite de la transformation institutionnelle et de l'enracinement de la culture démocratique.

En raison de leur neutralité, les Nations Unies et, plus spécifiquement le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le processus de transition démocratique, d'élaboration de la Constitution et de mise en place des institutions représentatives. Son expertise, sa neutralité et son soutien à l'organisation des élections de l'Assemblée constituante prédisposent le PNUD à accompagner le processus constitutionnel et de dialogue national sur les réformes.

Les Nations Unies ont soutenu de nombreux processus constitutionnels, sur la base des impératifs de neutralité qui en guident l'action. Leur approche impartiale permet de fournir un appui technique adéquat sans interférer dans les choix des acteurs et la définition des priorités nationales. Grâce à sa présence globale et au réseau de connaissance dont il dispose, le PNUD a ainsi pu accumuler une expertise étendue en matière d'appui aux processus constitutionnels (Iraq, Népal, Equateur...), en particulier sur le fonctionnement participatif, démocratique et pluraliste des assemblées et le développement parlementaire (soutien à plus de 65 parlements, soit 1/3 des instances législatives de par le monde). En outre, il dispose d'une expertise avérée en matière de facilitation de dialogue et de consolidation du consensus national. Dans ce domaine comme dans celui du développement parlementaire, il peut mettre à la disposition de la Tunisie le meilleur de l'expérience comparée des processus similaires menés ailleurs dans le monde.

Dans cette perspective et au regard de la situation politique et institutionnelle dans le pays, le projet d'appui au processus constitutionnel et parlementaire et au dialogue national en Tunisie est guidé par les impératifs suivants:

- **L'exhaustivité:** L'élaboration de la Constitution est un processus complexe et risqué, mais d'une importance déterminante pour l'avenir du pays. Le Projet devra alors, avec les autres partenaires, offrir une assistance complète à un processus susceptible d'avoir une valeur d'exemple, dans la région et au-delà.
- **Le renforcement des capacités à long terme:** Le soutien au processus parlementaire et au dialogue devrait se poursuivre après que la Constitution ait été adoptée. En effet, le processus de transition ne prend pas fin à l'adoption du texte constitutionnel, dans la mesure où les rouages du système démocratique devront être mis en place de manière progressive. Dans ce cadre, l'appui devra être conçu, non seulement pour répondre aux besoins immédiats des acteurs, mais aussi pour en renforcer les capacités à long terme, dans une logique de pérennisation des résultats.
- **La diligence et la flexibilité:** Au vu du mandat limité dans le temps de l'Assemblée constituante et du caractère évolutif de la transition, il importe d'engager le programme au plus vite, afin d'en maximiser les chances de réussite. La nécessaire diligence implique aussi une grande flexibilité dans la mise en œuvre. En effet, il peut s'avérer qu'à terme, les circonstances politiques et institutionnelles changent et que l'appui doive y être adapté. Ce besoin est dû à la nature même du processus de transition démocratique, dont l'évolution, les besoins et les priorités, ne peuvent pas toujours être définis à l'avance. Le projet devant s'adapter à l'évolution de la situation, il importe de disposer, à cet égard, des capacités d'analyse requises et d'une très bonne connaissance du contexte.

- **La coordination avec les partenaires:** D'autres acteurs apporteront probablement un soutien précieux au processus constitutionnel. Dès lors, il est impératif de coordonner les efforts, de manière à limiter les risques de chevauchement, de duplication et de mauvaise utilisation des ressources disponibles.

b. Objectifs stratégiques :

En conformité avec les principes ci-dessus évoqués, le PNUD a adopté une stratégie d'appui à la transition démocratique en Tunisie, conçue en consultation avec les acteurs nationaux, dont le gouvernement intérimaire, les commissions indépendantes de la transition, les acteurs politiques, la société civile, le secteur privé et les médias. Cette stratégie identifie le soutien au processus constitutionnel comme une priorité absolue. Elle est également axée sur l'appui aux institutions, aux acteurs et aux processus ayant un impact significatif pour assurer une transition sereine vers la démocratie, tout en garantissant la stabilité.

Le présent projet se propose de contribuer à cette stratégie, en aidant les parties prenantes à trouver des solutions adaptées à leurs priorités, à travers une assistance technique et logistique à l'Assemblée constituante et un soutien à la consolidation du consensus national. L'objectif est d'apporter un soutien global au processus constitutionnel, afin qu'il soit efficace (conduisant à une Constitution acceptable pour la majorité de Tunisiens), efficient (achevé dans un délai raisonnable et avec une utilisation rationnelle des ressources), inclusif (permettant aux citoyens, surtout les plus vulnérables, d'y participer de manière effective) et aboutissant à un texte légitime et fondateur d'un nouveau pacte social.

c. Appui du PNUD au processus de transition démocratique

En juillet et septembre 2011, le PNUD a déployé des missions exploratoires pour évaluer les besoins d'appui au processus constitutionnel, identifier les points d'entrée potentiels, mesurer l'intérêt des acteurs et évaluer les possibilités de programmation, en concertation avec les partenaires nationaux. Ces missions ont permis de rencontrer des membres du gouvernement de transition, ainsi que des représentants des institutions indépendantes, des partis politiques, de la société civile et des partenaires internationaux.

Sur cette base, le PNUD a retenu une approche en deux phases distinctes, à savoir :

- **Un appui à court terme** allant jusqu'au lendemain de l'élection de l'Assemblée constituante (fin 2011), comprenant un certain nombre d'activités immédiates et préparatoires. L'objectif de cette phase initiale était de contribuer au renforcement des capacités nationales à mener des processus inclusifs de dialogue et de construction du consensus pour asseoir des institutions démocratiques pérennes. Elle a permis de mener des activités pour élargir le débat constitutionnel aux jeunes et au grand public, d'accompagner les initiatives de dialogue et de préparer le présent projet, en prévision de l'élection de l'Assemblée;
- **Un appui à moyen terme** couvrant le cœur de la transition démocratique, jusqu'à la promulgation de la Constitution et l'élection d'un nouveau parlement. Cette phase est centrée sur le renforcement des capacités de l'Assemblée constituante. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit l'appui au dialogue sur le processus constitutionnel et les enjeux de la transition, dans une perspective de promotion de la cohésion sociale, notamment au niveau local.

III. COMPOSANTES DU PROJET

Le projet s'articule autour de trois axes complémentaires, se déclinant en plusieurs sous-composantes et ayant respectivement pour objectifs :

- Le soutien à l'Assemblée Constituante dans le processus d'élaboration de la nouvelle Constitution;
- Le renforcement des capacités de l'Assemblée Constituante à remplir ses fonctions législative, de contrôle et de représentation ;
- La mise en place de mécanismes de dialogue et de renforcement de la confiance, durant la période de transition et au-delà, au niveau local, régional et national.

Le Programme vise, de manière transversale, à renforcer, au sein des différentes composantes, les dimensions suivantes :

- La participation des femmes et des jeunes, en tant qu'acteurs clés et facteurs de changement ;
- La participation des groupes les plus défavorisés, peu éduqués ou vulnérables ;
- L'implication effective des différentes régions du pays.

1. Le soutien à l'Assemblée dans le processus d'élaboration de la Constitution :

L'Assemblée Constituante est chargée de conduire le processus constitutionnel et assume, à ce titre, la responsabilité de définir les contours du nouveau contrat social national. Sa légitimité ne dépend pas seulement de son élection libre, équitable et transparente, mais tient aussi à la manière dont ses membres exerceront leur mandat, ainsi que du niveau d'ouverture, de participation et de transparence de ses travaux. Le Projet, à travers cette première composante, soutiendra ses efforts en vue de mettre en place des mécanismes inclusifs, participatifs et transparents, à travers les trois sous-composantes suivantes :

1.1. Le renforcement des capacités de l'Assemblée à rédiger des textes constitutionnels et législatifs :

Ce volet s'assigne un triple objectif, à savoir : (i) renforcement de la légitimité de l'Assemblée Constituante, grâce à la mise en place de processus consultatifs, (ii) le soutien aux efforts spécifiques de l'Assemblée pour assurer la participation des groupes vulnérables et (iii) le renforcement de ses capacités à rédiger une Constitution considérée comme légitime par les citoyens.

Cet appui se décline en quatre activités principales :

- Renforcement des capacités de l'Assemblée en matière de consultation des acteurs, avec une attention particulière pour la participation des femmes ;
- Renforcement des capacités du secrétariat et du personnel d'appui de l'Assemblée ;
- Appui aux capacités de recherche du personnel de l'Assemblée, dans le cadre de la rédaction des textes législatifs et constitutionnel ;
- Amélioration des aptitudes des parlementaires à construire un consensus sur le texte constitutionnel.

1.2. Sensibilisation des citoyens au processus constitutionnel et leur rôle dans ce cadre :

Au vu de l'expérience nationale limitée en matière de consultation populaire et des fortes contraintes pesant sur la vie politique avant janvier 2011, il semble nécessaire de promouvoir une connaissance minimale des citoyens quant au processus constitutionnel et aux réformes envisagées et d'en favoriser la participation. A cet effet, le projet encourage l'interaction entre l'Assemblée et les organisations de la société civile, afin de s'assurer de la participation la plus large possible au processus constitutionnel, à travers des activités de consultation publique et d'éducation civique.

26

1.3. Promotion du dialogue constitutionnel, au niveau local, régional et national:

Au regard du contexte historique peu favorable à la participation et de la nécessité de mettre sur pied des mécanismes favorisant les échanges entre les citoyens et l'Assemblée constituante, le Projet envisage de soutenir activement le dialogue entre les acteurs et la participation citoyenne, tant au niveau national qu'à celui des régions les plus défavorisées.

1.4. Dissémination des connaissances sur les questions constitutionnelles et institutionnelles :

Il importe que les acteurs en charge de l'élaboration de la Constitution soient particulièrement bien informés sur les sujets tels que les régimes politiques, les systèmes institutionnels, la séparation et l'équilibre des pouvoirs, le fonctionnement des institutions démocratiques, les systèmes électoraux, la régulation de la vie politique et des médias, les organes de contrôle, les principes et mécanismes de protection des droits de l'Homme, la décentralisation, les procédures d'adoption des Constitutions, etc.

Des échanges de connaissances sur ces questions, nourris par l'expérience internationale, pourraient faciliter l'inscription dans la Constitution de questions transversales, cruciales pour la société tunisienne, telles que l'égalité de genre, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits de l'enfant, la protection de l'environnement, etc. La sensibilisation quant au rôle de l'Assemblée en tant que rouage essentiel et institution démocratique forte et dynamique est aussi importante.

2. Le renforcement des capacités de l'Assemblée à remplir ses fonctions législative, de contrôle et de représentation :

L'appui aux missions parlementaires traditionnelles se fera à travers cinq sous-axes distincts :

2.1. Soutien aux membres de l'Assemblée pour remplir leurs fonctions de législation, de contrôle et de représentation :

La formation des nouveaux élus est très importante, car elle leur permettra de mieux comprendre, outre leur rôle spécifique de constituants, les fonctions de représentation, de législation et de contrôle du parlement, leurs responsabilités en son sein, le fonctionnement des assemblées législatives et leurs rouages internes, l'organisation des groupes politiques, etc.

2.2. Renforcement de la capacité de l'Assemblée à contrôler le gouvernement :

Pour la première fois en Tunisie, une Assemblée parlementaire aura la responsabilité réelle de contrôler l'action du gouvernement, afin de s'assurer qu'il agisse de manière transparente et rende compte de son action aux citoyens. Il est important que le projet accompagne une telle dynamique. A ce titre, l'appui envisagé se décline en plusieurs activités :

- Renforcement des capacités des parlementaires et du personnel des commissions en matière de contrôle de l'Exécutif ;
- Soutien aux commissions pour l'organisation et la tenue d'auditions et de séances de questions au gouvernement, dans le cadre de l'exercice de la fonction de contrôle ;
- Organisation d'une conférence nationale relative au rôle du parlement en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

2.3. Renforcer la capacité de l'Assemblée à dialoguer avec les citoyens :

Le parlement jouant un rôle de lien et d'intermédiaire entre les citoyens et le gouvernement, il est prévu de renforcer la communication et l'interaction entre les élus et la population, ainsi qu'il suit :

- Appuyer les élus et les commissions parlementaires à être à l'écoute et à dialoguer avec les citoyens, de manière à tenir compte de leurs attentes et à les traduire dans leur travail législatif et constitutionnel ;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de communication dans le cadre des fonctions parlementaires de l'Assemblée ;

- Promouvoir un dialogue spécifique entre l'Assemblée constituante et les femmes et l'intégration de leurs préoccupations dans l'agenda législatif et constitutionnel.

2.4. Améliorer les capacités de l'Assemblée à intégrer l'égalité de genre dans son travail :

À cet effet, il est proposé de soutenir la mise en place de groupes de femmes parlementaires, de manière formelle (commission) ou informelle ('caucus'), afin d'intégrer l'égalité de genre dans le travail législatif, conformément aux objectifs nationaux et internationaux, en la matière.

2.5. Appuyer la mise en place d'un secrétariat efficace et efficient au service de l'Assemblée :

Le secrétariat de l'ancien parlement ne disposant pas de l'expérience d'une assemblée réellement pluraliste et autonome, il paraît crucial de renforcer le nouveau secrétariat, via :

- La mise en place d'un secrétariat parlementaire au service de l'Assemblée, répondant aux normes et standards mondiaux d'efficacité et d'efficience ;
- La mise sur pied d'un système cohérent de gestion de l'information au sein de l'Assemblée ;
- L'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le travail de l'Assemblée et de son secrétariat.

3. La mise en place d'une Plate-forme d'appui au dialogue:

3.1. Etat des besoins :

Au lendemain des événements ayant conduit à la Révolution, des groupes représentant divers segments et couches de la société tunisienne se sont formés et plusieurs ont commencé à se concerter sur les réformes à mener en vue d'accompagner le pays pendant la phase de transition. Toutefois, ces consultations se font de façon sporadique, dispersée et sans mécanisme d'ensemble pour cadrer le débat autour des enjeux et questions clés qui déterminent l'avenir du pays. De plus, la multiplicité des acteurs brouille la situation, rendant d'autant plus difficile la conduite et la gestion d'un véritable processus de concertation nationale.

Au moment où le pays se prépare à entrer dans la phase de l'élaboration d'une nouvelle constitution, le débat constitutionnel implique déjà, au-delà des acteurs politiques et institutionnels, les syndicats, traditionnellement puissants dans le pays, et les initiatives et organisations non-gouvernementales, qui connaissent une floraison sans précédent. Or, ces entités restent dispersées et leurs agendas parfois conflictuels, au risque d'accroître la fragmentation sociale. Par ailleurs, la méfiance entre les institutions et les organisations de la société civile, héritée du passé autoritaire, est encore présente.

Il est donc essentiel d'œuvrer à l'intégration de ces agendas et à la concertation approfondie entre les différents acteurs, groupes sociaux et politiques, afin d'éviter la fragmentation et de réduire les risques de tensions induites. Le dialogue dans un contexte de transition est en effet un moyen de construire et de raffermir le consensus social ; A ce titre, il devrait être encadré et structuré pour aboutir à résultats tangibles et durables, être inclusif et basé sur les attentes des parties prenantes, prévoir des mécanismes de suivi, en sachant qu'il constitue un processus continu et non un résultat acquis une fois pour toutes.

3.2. Approche envisagée :

L'approche du PNUD dans les contextes de transition est de renforcer les capacités existantes plutôt que de recréer les choses *ex nihilo*. A ce titre, le PNUD/Tunisie s'est mis à l'écoute des partenaires nationaux dès le lendemain de la révolution. Les consultations menées ont montré qu'il est pertinent et important d'appuyer les Tunisiens dans la mise en place d'un mécanisme de concertation nationale allant au-delà des structures formelles et représentatives et complétant leur action. Dans ce cadre, il paraît crucial d'inclure les niveaux régional et national, afin d'éviter que le dialogue s'organise de manière cloisonnée, séparée ou parallèle.

La stratégie du PNUD en matière de dialogue national privilégie l'appui technique à l'organisation de consultations publiques sur les questions de société, pour renforcer le consensus national, selon

l'agenda et les thèmes et questions retenus par les acteurs. Cette approche vise à relier les initiatives locales et nationales et éviter un processus de réforme cloisonné ou à plusieurs vitesses. En ce sens, le projet aidera à mettre en place une plate-forme d'échange et de concertation nationale visant à disposer d'un cadre destiné à faciliter la concertation entre les groupes sociaux, au niveau national, régional et local. Cette composante est complémentaire de l'appui au processus constitutionnel et au travail parlementaire, dans la mesure où elle se propose de mettre en place un mécanisme à travers lequel la société tunisienne pourrait échanger et débattre en dehors des cadres institutionnels formels, qui ne bénéficient pas nécessairement de la flexibilité requise.

Cette plate-forme pourrait aborder des thèmes liés à la transition (dont l'avenir des jeunes, la situation des femmes, le développement rural et urbain, l'aménagement du territoire, la justice transitionnelle, la lutte contre la corruption, la cohésion sociale, la relation entre la religion et l'Etat, etc.) au-delà des débats politiques et institutionnels et constituer un moyen d'échange alternatif en cas de blocage.

La plate-forme serait étroitement liée au travail de l'Assemblée Constituante, qu'elle contribuerait à nourrir, en faisant remonter les attentes et propositions aux instances décisionnelles. L'objectif est d'aider à collecter les revendications populaires, qui s'expriment de manière souvent désordonnée, et d'aider à les structurer en demandes susceptibles d'être traitées par les instances compétentes. La mise en place de la Plateforme sera appuyée à travers le déploiement d'une équipe d'experts des techniques et mécanismes de dialogue. Il s'agira, par exemple, d'organiser des échanges, de mettre à disposition et de traduire les ressources documentaires, de faire des recommandations techniques, de créer un site internet interactif dédié au dialogue, etc.

Dans ce cadre, le Projet aidera à mettre en place (i) Un Centre de Partage d'expériences pour améliorer la capacité de facilitation du dialogue aux niveaux national et local et (ii) Un mécanisme d'appui immédiat au dialogue, à travers un fonds dédié au financement des initiatives résultant du processus de dialogue et répondant à des critères spécifiques permettant de promouvoir une transition constructive et consensuelle :

- Appui au partage d'expériences en matière de dialogue :

Un Centre de Partage d'expériences de dialogue sera mis en place, en vue de former des experts en dialogue national et en techniques de facilitation du consensus. Il sera conçu en collaboration avec les experts et organisations concernés, y compris les groupes de jeunes et les universités. Il fournira une large gamme de services aux acteurs, y compris l'information, la documentation et l'expertise. Il organisera des formations pour les acteurs nationaux et locaux afin de renforcer leurs capacités en matière de résolution collaborative des problèmes, de négociation '*gagnant-gagnant*', de dialogue et de facilitation. A cet effet, le projet évaluera les besoins des acteurs en matière formation, identifiera les bénéficiaires, produira des modules de formation, organisera des ateliers de méthodologie pour faciliter la construction du consensus.

L'appui fourni repose sur la facilitation du processus de dialogue entre les acteurs, à travers :

- **Un processus de dialogue national** incluant des fora de consultation entre les groupes sociaux (jeunes, syndicats, femmes, opérateurs économiques, intellectuels, etc.) afin qu'ils puissent s'informer et se consulter de manière interactive et participative (par exemple, à travers les médias sociaux) sur les enjeux de la transition. A cet effet, le projet jouera un rôle d'appui en (i) fournissant une analyse objective et fiable des intérêts et des préoccupations des acteurs, (ii) utilisant les leçons des expériences en matière de dialogue, en particulier les échecs ; (iii) menant des activités de consultation et de médiation pour s'assurer que les acteurs sont pleinement engagés dans le processus ; (iv) organisant des événements pour promouvoir le dialogue sur des questions spécifiques et (v) planifiant une stratégie de communication appropriée avec les médias.

- **Une architecture de dialogue élargie à des consultations au niveau régional.** Le projet contribuera à lier les structures existantes, y compris les institutions, les organisations de la société civile⁶, les partis politiques, etc. à tous les niveaux.
- **La promotion du dialogue au niveau local**, en vue de sensibiliser les citoyens à la cohésion sociale. Un comité ou groupe de travail, composé d'experts en matière de conception, de modération et de mise en œuvre de ce type d'activités pourra être mis en place afin de soutenir les acteurs locaux dans l'organisation d'activités de dialogue dans les zones défavorisées, qui sont le ferment des contestations sociales. Le but est de partir des capacités existantes et de dessiner un mécanisme facilitant la cohésion entre les différents groupes locaux.

- Mise en place d'un Mécanisme d'appui rapide au dialogue national :

Ce Mécanisme est une réponse rapide, destinée à soutenir techniquement et financièrement des initiatives contribuant au dialogue sur les priorités de la transition ou ayant un impact tangible sur la cohésion sociale, au sein ou entre les communautés et groupes sociaux. La finalité en est de favoriser une transition pacifique et, de manière spécifique, de :

- Favoriser les interactions entre les groupes d'intérêts afin de renforcer la confiance et promouvoir une culture de la tolérance au sein/entre les communautés affectées ou risquant de l'être par des conflits sociaux ;
- Soutenir les initiatives de cohésion sociale aux niveaux local, régional et national et assurer que les dividendes de la transition profitent directement aux groupes marginalisés ;
- Créer un environnement favorable à la transition démocratique en renforçant les capacités de la société civile, des communautés locales, des médias et des institutions pour leur permettre de régler les différends par la médiation et les voies pacifiques et constructives.

Le Mécanisme d'Appui accordera la priorité aux initiatives contribuant au dialogue national et à la cohésion sociale, sur la base d'appels à propositions, basés sur des critères techniques spécifiques, validés par le Comité de pilotage du projet et ciblant les organisations représentant les groupes vulnérables, les jeunes, les femmes, les chômeurs, etc. Le Mécanisme sera doté d'une équipe chargée de diffuser les informations (appels à propositions, annonces, etc.), d'analyser les propositions, d'identifier et de contracter les partenaires d'exécution, de suivre et d'évaluer les projets appuyés dans ce cadre.

⁶ Dans la perspective du PNUD, les organisations de la société civile sont les acteurs non étatiques dont les objectifs ne sont ni lucratifs ni de prise de pouvoir. Elles unissent les personnes partageant les mêmes intérêts et œuvrant pour la réalisation d'objectifs communs.

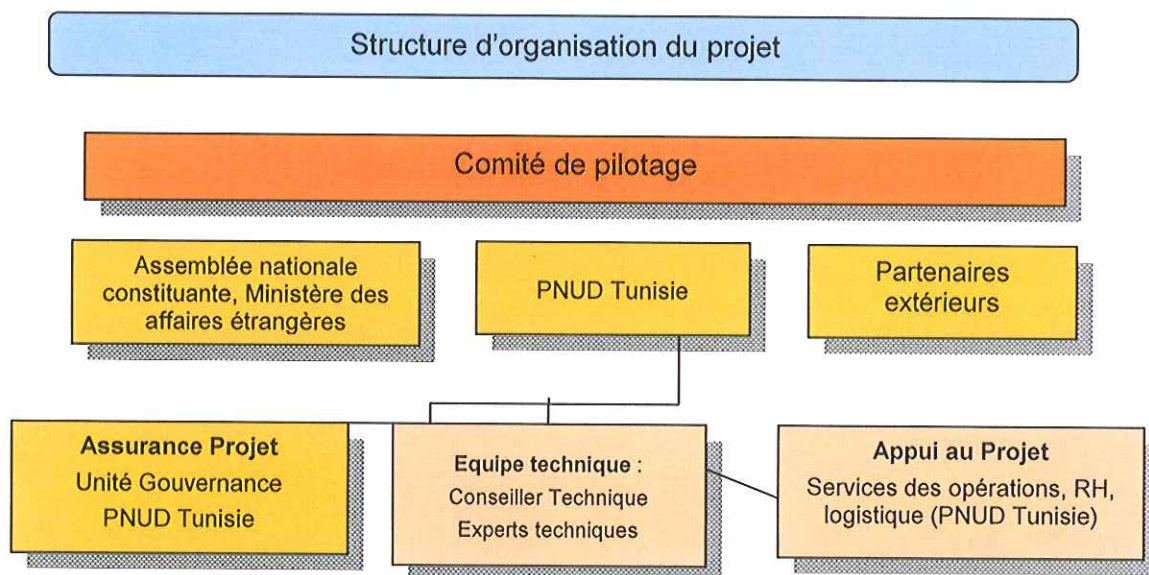
IV. MODALITES DE GESTION ET CONTEXTE LEGAL

1. Durée et financement du projet :

La mise en œuvre du projet devrait commencer en avril 2012, pour une durée de trois ans, afin de préparer le terrain à la prochaine législature. Le renforcement parlementaire et l'appui au dialogue national devraient se poursuivre après l'adoption de la Constitution, dans la mesure où le processus de transition ne prend pas fin avec le nouveau texte constitutionnel. L'appui doit donc être conçu, non seulement pour répondre aux besoins immédiats, mais aussi afin de renforcer les capacités de l'institution parlementaire et des autres acteurs, à long terme.

Le financement du projet est assuré grâce à l'appui de plusieurs donateurs, bilatéraux et multilatéraux, en plus d'une contribution du PNUD. A cet effet, il est envisagé de mettre en place un dispositif de supervision et de coordination, permettant d'associer les partenaires à la mise en œuvre du projet.

2. Structure de gestion du projet :



a. Le Comité de pilotage:

Une instance de pilotage sera mise en place pour superviser l'exécution du projet et la coordination des appuis au processus constitutionnel. Elle sera chargée de définir les orientations générales, d'examiner et d'approuver les plans de travail et d'autoriser les ajustements, y compris budgétaires, jugés nécessaires. En outre, le Comité de pilotage est chargé du suivi du projet sur la base des rapports d'avancement des activités et d'exécution financière. Il examine les rapports, les valide et fait des recommandations afin de veiller au bon déroulement du projet. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Des termes de références spécifiques en définiront les modalités de fonctionnement précises.

Le Comité de pilotage est placé sous la présidence du Président de l'Assemblée ou de son représentant et comprend les membres ci-après :

- Un représentant du Gouvernement ;
- Un représentant de chacun des partenaires financiers ;
- Le Représentant résident du PNUD ou son représentant.

Les membres du Comité de pilotage pourront être assistés, durant les réunions, de leurs collaborateurs et services techniques.

b. Mise en œuvre du projet

Le projet sera exécuté par le PNUD/Tunisie, en partenariat avec l'Assemblée constituante et les autres acteurs nationaux. Il sera coordonné par un **Conseiller Technique Principal (CTP)** qui en supervisera la mise en œuvre et en rendra compte au Comité de pilotage. Le CTP, en collaboration étroite avec les services de l'Assemblée constituante, sera responsable de la gestion au jour du jour du projet et de la mise en œuvre des décisions prises. Il veillera à ce que le projet produise les résultats assignés, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

La mise en œuvre avec la diligence, la flexibilité et l'adaptation requises sera assurée par une **équipe de spécialistes**, chargés de fournir l'assistance, en fonction des besoins. Chaque expert aura un vis-à-vis national au sein des structures bénéficiaires du programme, afin de favoriser les échanges entre les experts nationaux et internationaux et de garantir l'appropriation du programme et de ses résultats par les acteurs.

c. Suivi et évaluation

Un suivi rapproché sera fait dans le cadre du dispositif de pilotage destiné à assurer, en concertation avec les partenaires nationaux, la supervision et l'évaluation régulière des activités du programme, de manière à effectuer les ajustements requis, en cas de besoin.

Les procédures du PNUD en matière de suivi et d'évaluation seront appliquées pour assurer la transparence de l'utilisation des ressources du projet. Un plan de suivi évaluation sera élaboré, à cet effet et soumis à l'approbation de l'instance de pilotage. Le suivi financier sera assuré par le PNUD, qui transmettra des rapports d'activités et d'exécution financière de manière régulière au comité de pilotage et aux partenaires du projet.

d. Contexte légal

Ce document, ainsi que le Plan d'Action du Programme Pays (CPAP) signé entre le Gouvernement et le PNUD, constituent un document de projet, au sens de l'Accord Standard d'Assistance de Base du 25 avril 1987. Toutes les autres clauses du CPAP lui sont également applicables. Des modifications ne peuvent être apportées au présent descriptif de projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Constituante, et à la condition qu'elles ne remettent pas en cause les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet.

V. COORDINATION

Le PNUD appuiera, à travers le projet, l'Assemblée constituante dans la **coordination des partenaires techniques et financiers** soutenant le processus constitutionnel en Tunisie. L'objectif en sera de maximiser l'utilisation des ressources disponibles et de favoriser l'engagement et l'information des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Cette coordination consistera à organiser des réunions régulières de concertation avec les partenaires impliqués et l'échange d'informations. Des notes sur les progrès et les problèmes rencontrés seront élaborées à l'attention des bailleurs.

Le PNUD met en œuvre d'autres appuis en matière de gouvernance, dont le processus électoral, la réforme du secteur de la sécurité, la justice, la lutte contre la corruption, etc., dont il serait important d'assurer la synergie avec le présent projet et d'en assurer la mise en œuvre de manière coordonnée.

VI. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES :VOIR FICHER EXCEL

Cadre de résultats et de ressources

Produits attendus	Activités indicatives	Chronogramme				Partenaire national	Donor	Fonds	Description budget	Budget planifié				
		T1	T2	T3	T4					Coût \$	2012	2013	2 014	
Résultat attendu du Programme pays (Effet/Bridge Programme 2) : l'adhésion des citoyens, en particulier des jeunes, à la transition démocratique est renforcée par des processus transparents de représentation politique et de dialogue inclusif, respectueux de l'égalité de genre.														
1 : Appui à la mise en œuvre d'un processus constitutionnel participatif et inclusif														
1.1: Renforcement des capacités de rédaction des textes constitutionnels et législatifs de l'Assemblée														
1.1.1: Renforcement des capacités de l'AC en matière de consultation des acteurs, notamment les jeunes et les femmes														
Base-line: Cible: Indicateurs:	Echanges d'expériences sur les pratiques internationales d'élaboration des constitutions					Ass const	00095	30000	Ateliers	75700	26 000	26 000	0	0
						Ass const	00095	30000	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
						Ass const	00095	30000		71200	21 000	21 000	0	0
						Ass const	00061	26960	Missions (Travel & DSA)	71600	135 000	67 500	67 500	0
	Etablissement d'un plan de consultation publique					Ass const	00095	30000	Experts parlementaires (travel + DSA 1 semaine)	71600	6 193	6 193	0	0
1.1.2: Soutien aux membres et au personnel d'appui de l'AC en matière de rédaction de textes législatifs et constitutionnels														
	Formation sur la rédaction et l'amendement des textes constitutionnels et législatifs (1 pour élus et 1 pour fonctionnaires)					Ass const	00095	30000	Ateliers	75700	16 000	16 000	0	16 000
						Ass const	00095	30000	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	3 000
						Ass const	00095	30000	Experts parlementaires (vois + DSA 1 semaine)	71200	21 000	21 000	0	21 000
						Ass const	00095	30000		71600	5 800	5 800	0	5 800
	Evaluation des capacités existantes des membres de l'administration de l'AC en vue de fournir des conseils juridiques appropriés et soutenir la rédaction législative de manière adéquate					Ass const	00095	30000	Consultant international	71600	1 500	1 500	0	0
						Ass const	00095	30000		71200	4 900	4 900	0	0
	Elaboration d'un plan pour renforcer la capacité juridique du secrétariat à fournir des conseils immédiats à l'AC					Ass const	00061	26960	Expert parlementaire (travel & honoraires 1 semaine)	71600	1 500	1 500	0	0
						Ass const	00061	26960		71200	4 900	4 900	0	0
	Recrutement de consultants pour l'assistance technique immédiate de l'AC (Mission sur retainer contract)					Ass const	00095	30000	Consultants nationaux	71300	32 000	32 000	0	0
						Ass const	00061	26960	Expert international	71600	1 500	1 500	0	0
						Ass const	00061	26960		71200	36 000	36 000	0	0
	Soutien à la mise en place d'une unité technique de rédaction juridique au sein de l'AC					Ass const	00095	30000	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
						Ass const	00095	30000		71200	21 000	21 000	0	0

Faciliter le dialogue entre l'AC et les OSC sur leurs rôles respectifs en matière d'éducation et d'information sur le processus constitutionnel (Mapping des OSC et des structures et canaux locaux travaillant sur le processus constitutionnel)				Ass const	00061	26960	Expert national (2 semaines)	71300	2 250	2 250	0	0
				Ass const	00061	26960	Atelier consultatif avec la SC	75700	15 000	15 000	0	0
Developpement de plans de travail conjoints entre les OSC et l'AC pour la mise en oeuvre de programmes d'éducation civique				Ass const	00061	26960	Experts nationaux	71300	6 429	6 429	0	0
				Ass const	00061	26960	Atelier national	75700	20 000	20 000	0	0
				OSC	00061	26960	Ateliers consultatifs	75700	30 000	30 000	0	0
				OSC	00061	26960	Consultants nationaux	71300	6 000	6 000	0	0
Appui à la mise en place d'un réseau de la société civile et des structures locales pour l'éducation à la citoyenneté				OSC	00061	26960	Financement de sous-projets	72600	185 000	185 000	0	300 000
<i>Activité 1.2.2: Soutien à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une stratégie de sensibilisation et de communication sur le processus constitutionnel</i>												
Analyse comparative des meilleures pratiques de communication et élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de communication sur le processus constitutionnel				Ass const	00061	26960	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
				Ass const	00061	26960	Atelier technique de validation	71200	21 000	21 000	0	0
				Ass const	00061	26960	Atelier technique de validation	75700	15 000	15 000	0	0
Appui à la mise en oeuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication, à travers des réunions d'information des citoyens au niveau local				Ass const	00061	26960	Contrat avec un prestataire pour la mise en oeuvre la stratégie de sensibilisation	72100	100 000	100 000	0	0
<i>Activité 1.2.3: Soutien à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies d'information visant les groupes vulnérables</i>												
Analyse comparative des meilleures pratiques pour sensibiliser les groupes vulnérables au processus constitutionnel et élaboration de stratégies d'information spécifiques				Ass const	00061	26960	Experts internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
				Ass const	00061	26960	Atelier technique de validation	71200	21 000	21 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Ateliers consultatifs	75700	15 000	15 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Ateliers consultatifs	75700	30 000	30 000	0	0
<i>Activité 1.2.4: Formation des médias sur les enjeux du processus constitutionnel et à leur rôle dans ce cadre</i>												
Evaluation des capacités des médias et élaboration d'une stratégie de formation des médias sur le processus constitutionnel				Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	21 000	21 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Ateliers de formation décentralisés	71200	42 000	42 000	0	0
				Ass const	00141	32045	Ateliers de formation décentralisés	75700	60 000	60 000	0	0

<p>2.3: Renforcement des capacités de représentation et de dialogue de l'Assemblée avec les citoyens</p> <p>Base-line: Cible: Indicateurs:</p>	Formation sur les activités de contrôle pour le secrétariat des commissions					Ass const	00141	32045	Experts nationaux	71300	6 000	6 000	0	6 000	
	Appui technique au secrétariat des commissions de l'AC pour faciliter la mise en œuvre des activités de contrôle					Ass const	00141	32045	Ateliers	75700	20 000	20 000	0	20 000	
	Appui technique au secrétariat des commissions de l'AC pour faciliter la mise en œuvre des activités de contrôle					Ass const	00141	32045	Visites des parlements partenaires (travel & DSA)	71600	30 000	30 000	0	30 000	
	<i>Activité 2.2.4. Organisation d'une conférence nationale relative au rôle du parlement dans le contrôle de l'Exécutif</i>														
	Organisation d'une conférence sur la fonction de contrôle et le rôle du parlement dans le processus de redevabilité de l'Exécutif						Ass const	00141	32045	Coaching par des pairs étrangers (secrétaires de commissions)	71600	7 000	7 000	0	7 000
							Ass const	00141	32045	Atelier	75700	20 000	20 000	0	0
							Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	6 000	6 000	0	0
							Ass const	00141	32045	Experts nationaux	71300	4 000	4 000	0	4 000
							Ass const	00141	32045	Edition	74200	20 000	20 000	0	10 000
							Ass const	00141	32045	Atelier/conférence	75700	20 000	20 000	0	0
<i>Activité 2.3.1: Soutien aux parlementaires pour être à l'écoute des citoyens et tenir compte de leurs attentes</i>															
Atelier sur l'expérience comparée en matière de fonction de représentation						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0	
						Ass const	00141	32045	Experts parlementaires (vois + mission)	71200	25 200	25 200	0	0	
						Ass const	00141	32045	Experts parlementaires (vois + mission)	71600	5 800	5 800	0	0	
<i>Activité 2.3.2: Soutien aux commissions parlementaires pour dialoguer avec les citoyens</i>															
Appui aux commissions de l'AC pour l'établissement d'un plan d'action pour les consultations publiques						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0	
						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0	
						Ass const	00141	32045	Consultants nationaux	71300	2 000	2 000	0	0	
Appui technique aux commissions de l'AC et aux membres de l'administration pour faciliter les consultations						Ass const	00141	32045	Visites des parlements partenaires (travel & DSA)	71600	0	0	0	0	
						Ass const	00141	32045	Coaching par des pairs de parlements partenaires	71600	14 000	14 000	0	0	
						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0	
						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0	
Appui technique aux principales commissions et aux membres de l'administration pour faciliter les auditions publiques pilotes (1 audition / commission sélectionnée)						Ass const	00141	32045	Auditions des commissions spécialisées dans les régions	75700	30 000	30 000	0	0	
Appui à l'élaboration de règles intégrant les bonnes pratiques en matière d'engagement du public dans le travail des Assemblées constituantes						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0	
						Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0	

Activité 2.3.3: Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de communication sur les fonctions parlementaires de l'AC									
Audit/Evaluation des capacités de l'AC à mener des activités de communication assurant la transparence de son travail à l'égard des citoyens	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0
Appui technique au secrétariat de l'AC pour l'élaboration d'un plan de communication	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0
Mise en œuvre du plan (Mise à jour du site Internet, à travers Internet, Radio, Médias sociaux, Littérature, Réunions d'information publiques)	Ass const	00141	32045	Préparation des cahiers de charges	-	0	0	0	0
			32045	Formation des services de communication de l'Assemblée		40 000	40 000	0	0
Mise en place d'un programme parlementaire TV spécialisé de retransmission des débats (conception du programme et de la grille, étude de faisabilité, stage technique)	Ass const	00141	32045	Contrats avec prestataires de services	72100	100 000	100 000	0	0
	Ass const	00141	32045	Consultant spécialiste en communication parlementaire	71600	1 500	1 500	0	0
	Ass const	00141	32045	Stage de membres du service médias dans un parlement partenaire (travel + DSA)	71200	24 000	24 000	0	0
	Ass const	00141	32045	Stage de membres du service médias dans un parlement partenaire (travel + DSA)	71600	34 000	34 000	0	34 000
Formation des membres du secrétariat de l'ANC chargés de la communication (porte-parole, rédacteur, photographe, attaché de presse, etc...)	Ass const	00141	32045	Coaching par un directeur de production d'une chaîne parlementaire (travel & DSA)	71600	7 500	7 500	0	7 500
	Ass const			Mission de coaching (travel & DSA)	71600				21 000
	Ass const			Stages de membres du service de communication dans des parlements partenaires (travel, DSA)	71600				68 000
Activité 2.3.4: Promotion du dialogue entre l'Assemblée constituante et les femmes									
Renforcement des capacités des femmes citoyennes à se faire entendre des décideurs	Ass const	00141	32045	Ateliers consultatifs en partenariat avec CSO	75700	20 000	20 000	0	0
	Ass const	00141	32045	Coaching par des pairs de parlements partenaires	71600	7 000	7 000	0	0
Renforcement des fonctions d'écoute et de dialogue de l'Assemblée et de ses membres, envers les femmes citoyennes via des rencontres formelles et informelles, des sessions de commissions dédiées, etc.	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
	Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0
	Ass const	00141	32045	Coaching par des pairs de parlements partenaires	71600	7 000	7 000	0	0

Activité 2.3.5: Appui technique													
Expert national	Genre et gouvernance				Ass const	00061	26960	Salaires	74100	23 143	0	23 143	23 143
	SB4				Ass const	00141	32045	Salaires	74100	21 214	21 214	0	0
2.4: Renforcement des capacités de l'Assemblée à intégrer la dimension genre dans son travail													
Activité 2.4.1: Etablissement d'un processus de consultation interpartis au profit des femmes parlementaires													
Baseline: Cible: Indicateurs:	Consultations avec les femmes élues et évaluation de leurs besoins spécifiques d'appui												
					Ass const	00141	32045	Ateliers	75700	30 000	30 000	0	30 000
					Ass const	00141	32045	Consultant national	71300	6 000	6 000	0	6 000
					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
					Ass const	00187	30000	Atelier technique de validation	71200	9 000	9 000	0	0
					Ass const	00187	30000	Atelier technique de validation	75700	15 000	15 000	0	0
					Ass const	00187	30000	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
					Ass const	00187	30000	Consultants internationaux	71200	18 000	18 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Ateliers consultatifs avec les partis	75700	20 000	20 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Ateliers de coordination avec OSC	75700	10 000	10 000	0	0
Activité 2.4.2: Echange de connaissances au profit de l'Assemblée en matière d'égalité de genre et de son intégration dans les fonctions de législation et de contrôle													
Les meilleures pratiques internationales sont partagées avec les femmes membres de l'AC Elaboration de modules de formation et de supports d'information des députés sur les questions relatives à l'égalité de genre notamment en matière de processus d'élaboration de la Constitution Formation de l'administration de l'AC sur l'intégration de la parité dans le travail parlementaire et l'appui apporté aux élus Organisation d'une conférence internationale sur la mise en place d'un cadre juridique pour soutenir l'égalité des sexes					Ass const	00141	32045	Ateliers en partenariat avec la société civile	75700	20 000	20 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Visites des parlements partenaires (travel & DSA)	71600	25 000	25 000	0	25 000
					Ass const	00141	32045	Coaching par des pairs de parlements partenaires	71600	10 500	10 500	0	10 500
					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	18 000	18 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Consultants nationaux	71300	3 000	3 000	0	3 000
					Ass const	00141	32045	Atelier technique de validation	75700	15 000	15 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Edition	74200	10 000	10 000	0	10 000
					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	1 500
					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	4 200
				Ass const	00141	32045	Consultants nationaux	71300	2 000	2 000	0	2 000	
				Ass const	00141	32045	Conférence/atelier	75700	30 000	30 000	0	0	
				Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0	
				Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71200	4 200	4 200	0	0	
				Ass const	00141	32045	Experts nationaux	71300	6 000	6 000	0	0	

<i>Activité 2.4.3: Mise en place d'une coalition de femmes au sein de l'Assemblée constituante</i>										
Préparation d'une note conceptuelle sur la création d'un groupe de femmes au sein de l'AC, y compris les TDRs et un plan d'appui	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
	Ass const	00141	32045					71200	4 200	0
Soutenir le Groupe, y compris la formation des membres et des fonctionnaires d'appui parlementaire	Ass const	00141	32045					71300	2 000	0
	Ass const	00141	32045					71600	51 000	51 000
<i>Activité 2.5.1: Appui à la mise en place d'un secrétariat parlementaire répondant aux standards internationaux</i>	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
	Ass const	00141	32045					71200	18 000	0
Appui à la structuration du secrétariat de l'AC	Ass const	00141	32045					71300	3 000	0
	Ass const	00141	32045					75700	10 000	0
Préparation d'un plan de ressources humaines conforme aux meilleures pratiques	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
	Ass const	00141	32045					71200	18 000	0
Définir les descriptifs de postes en fonction du plan approuvé	Ass const	00141	32045					71300	3 000	0
	Ass const	00141	32045					75700	10 000	0
Appuyer le processus de recrutement et / ou de formation des membres de l'administration, conformément au plan des RH	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
	Ass const	00141	32045					71200	18 000	0
Appuyer la rédaction d'un Code de conduite pour l'administration de l'Assemblée constituante	Ass const	00141	32045					71300	3 000	0
	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
Développement des capacités du secrétariat (visites des parlements partenaires)	Ass const	00141	32045					71300	3 000	0
	Ass const	00141	32045					75700	10 000	0
<i>Activité 2.5.2: Renforcement de l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) au sein de l'Assemblée</i>	Ass const	00141	32045					71600	60 000	60 000
	Ass const	00141	32045					71600	3 000	0
Evaluation des besoins en TIC et élaboration d'un plan de généralisation des TIC, y compris le vote électronique (Plan E-parlement)	Ass const	00141	32045					71200	9 000	0
	Ass const	00141	32045					71600	5 800	0

2.5: Soutien à la mise en place d'un secrétariat parlementaire efficace

Baseline:
Cible:
Indicateurs:

Appui à la mise en œuvre du plan 'E-parlement' (équipements, mise en place d'un site web interactif)					Ass const	00141	32045	Equipements	72200	500 000	500 000	0	0
<i>Activité 2.5.3: Appui à la mise en place d'un système de vote électronique</i>													
Mise en place d'un système de vote électronique (+ système de traduction et équipement des salles de commissions)						00141	32045	Sous-contrat	72100	227 500	227 500	0	0
						00061	26960	Sous-contrat	72100	227 500	227 500	0	0
<i>Activité 2.5.4: Appui à la mise en place un système de gestion de l'information au sein de l'Assemblée constituante</i>													
Evaluation des besoins et élaboration d'une politique de gestion de l'information					Ass const	00141	32045	Consultants internationaux	71600	3 000	3 000	0	0
					Ass const	00141	32045		71200	9 000	9 000	0	0
					Ass const	00141	32045	Atelier technique de validation	75700	10 000	10 000	0	0
Elaboration d'un plan d'action de gestion de l'information, y compris des archives					Ass const			Mission de fonctionnaires parlementaires (travel & DSA 7j)				8 000	
Mise en place du système de gestion de l'information					Ass const			Prestataire de services informatique				100 000	
Formation des membres de l'administration de l'AC en matière de gestion de l'information					Ass const			Mission de fonctionnaires parlementaires (travel & DSA 7j)				80 000	
<i>Activité 2.5.5: Appui technique</i>													
Expert international en développement parlementaire P4					Ass const	00061	26960	Salaires	74100	193 000	0	193 000	193 000
					Ass const	00141	32045	Salaires	74100	176 917	176 917	0	0
Mise à disposition d'assistants parlementaires au profit des commissions de l'ANC					Ass const	00141	32045	Salaires	74100	204 000	90 667	113 333	272 000
					Ass const	00061	26960	Salaires	74100	204 000	90 667	113 333	0
Formation des assistants parlementaires					Ass const	00141	32045	Coaching par des assistants parlementaires étrangers	71600	12 000	12 000	0	0
										3 060 402	2 816 402	394 000	2 009 157
										3 448 771	2 231 260	1 217 511	2 576 714
3: Appui au dialogue à travers une Plateforme nationale de concertation et de construction du consensus													
<i>Activité 3.1.1: Le processus et les mécanismes de consultation/concertation nationale sont discutés entre les parties prenantes</i>													
3.1: Une Plateforme nationale d'appui au dialogue est mise en place Baseline: Cible: Indicateurs:					OSC	00141	32045	Consultants internationaux	71600	1 500	1 500	0	0
					OSC	00141	32045		71200	10 500	10 500	0	0
					OSC	00141	32045	Expert national	71300	4 500	4 500	0	0
					OSC	00141	32045	Equipe du projet	-	0	0	0	0
<i>Soins-total 2</i>													

